

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE
CANTON DE BERG - HELVIE

COMMUNE DE SAINT-MAURICE-D'IBIE

ARRÊTE N° 08-2026

**Arrêté portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Michel VALLOS,
Premier Adjoint de la commune**

Monsieur le Maire de la commune de SAINT-MAURICE-D'IBIE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-18,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2026, fixant à trois le nombre des adjoints au Maire,
Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur Michel VALLOS en qualité de 1^{er} adjoint au Maire, en date du 20 mars 2026,
Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice de Monsieur Michel VALLOS,

ARRÊTE :

Article 1^{er}

En application de l'art. L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Michel VALLOS, 1^{er} adjoint au Maire, est délégué aux finances et ce à compter du 20 mars 2026.

Article 2

Délégation permanente est également donnée à Monsieur Michel VALLOS, 1^{er} adjoint au Maire, à l'effet de signer tous les documents et courriers mentionnés à l'article 1, y compris comptables, relatifs à sa délégation.

Ces fonctions seront, comme celles prévues à l'article 1^{er} ci-dessus, assurées concurremment avec nous.

Article 3

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet. En outre, une expédition en sera transmise à Monsieur le comptable public de la commune.

Fait à SAINT-MAURICE-D'IBIE, le 26 mars 2026

Pierre-Henri CHANAL
Maire



Transmis en Sous-Préfecture et publié le 26 mars 2026